

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-212105019-20230515-D2023_035-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 15 mai 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-N°035

Le quinze mai deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : le 6 avril 2023

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX - M. Philippe CHAUCHOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER – M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 1

Mme Pauline CANARD

Étaient excusés : 3

Pouvoir de :

Mme Evelyne GAILLOT à Mme Karine BASSARD

M. Yves COURTOT à M. Eric PIESVAUX

M. Jérémie BARDET à Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 14

OBJET : REHABILITATION DU CHEMIN D'ACCÈS AU RESERVOIR DE CHAMPS PELLECHIENS

Vu que la parcelle ZK009 appartient à la ville de POUILLY-EN-AUXOIS ;

Considérant que cette parcelle à une vocation de chemin agricole pour desservir les parcelles agricoles voisines ainsi que le réservoir de champs Pellechiens appartenant au syndicat des eaux de Thoisy-le-désert ;

Considérant qu'actuellement, pour rejoindre le réservoir ou pour accéder à des parcelles agricoles, il convient de passer par les parcelles voisines clôturées ;

Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 15 mai 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-N°035

Considérant la demande du Syndicat des eaux de Thoisy-le-desert de réhabiliter ce chemin en vue de procéder à des travaux de réfection sur le réservoir ;

Considérant qu'il convient de réhabiliter le chemin d'accès aux terres agricoles et au réservoir ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

- 1) Adopter le principe de réhabilitation du chemin sur la parcelle communale ZK009 pour un montant de 12 665.00 € HT soit 15 198.00€ TTC ;
- 2) Solliciter le concours du Département de la Côte d'Or dans le cadre :
 - o "Voirie rurale : chemins de desserte agricole" ;
- 3) S'engager à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet ;
- 4) S'engager à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention ;
- 5) Solliciter l'autorisation de commencer les travaux ;
- 6) Certifier que les travaux portent sur une propriété communale ;
- 7) Fixer le plan de financement de ces travaux comme suit :

Dépenses		Recettes		
Réhabilitation du chemin d'accès à la parcelle communale ZK009	12 665,00 €	Appel à projet Voirie rurale : CD21	50%	6 332,50 €
		Fonds propres	50%	6 332,50 €
Total dépenses HT :	12 665,00 €	Total recettes :		12 665,00 €

- 8) Autoriser le Maire à réaliser l'ensemble des démarches pour exécuter la présente ;

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 021-212105019-20230515-D2023_035-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

Séance du 15 mai 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-N°035

9) Inscrire les crédits au budget 2023

10) Autoriser le Maire à intervenir et à signer tous documents relatifs à la réalisation de ces travaux ainsi qu'à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Fait à Pouilly en Auxois,

délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN